



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES CONSEILS  
EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

INTERNATIONAL FEDERATION OF  
INTELLECTUAL PROPERTY ATTORNEYS

INTERNATIONALE FÖDERATION  
VON PATENTANWÄLTEN

## ***Résolution du Comité Exécutif 19 Mai 2021***

### ***“Accès aux Outils Automatisés de Recherche, de Classification et d’Examen Développés par les Offices de Propriété Intellectuelle”***

La **FICPI**, Fédération Internationale des Conseils en Propriété Intellectuelle, largement représentative de la profession libérale à travers le monde, réunie en ligne pour une réunion de son Comité Exécutif qui s'est tenue le 19 Mai 2021, a adopté la résolution suivante :

**RECONNAISSANT** que l'utilisation d'outil de recherche haute qualité par les déposants et par les tiers conduit généralement à l'amélioration de la qualité des demandes de brevets et des brevets délivrés ;

**NOTANT** que plusieurs offices de propriété intellectuelle (PI) ont développé des outils automatiques destinés à améliorer la recherche, la classification et l'examen en utilisant l'apprentissage par machine, le traitement en langage naturel, la reconnaissance d'images et d'autres technologies basées sur l'intelligence artificielle ;

**OBSERVANT** que les offices de PI disposent d'une situation unique pour développer de tels outils automatisés en utilisant des données d'apprentissage dérivées des informations qu'ils détiennent, parmi lesquelles les véritables conclusions décisionnelles adoptées par les examinateurs à partir de recherches, de classification et d'examen sur des cas réels au fil du temps ;

**OBSERVANT EN OUTRE** que la disponibilité de telles informations historiques résulte de l'interaction entre les offices de PI et les usagers du système de PI, et que ce sont les recettes obtenues de ces mêmes utilisateurs sous forme de taxes officielles qui ont permis le financement du développement de tels outils automatisés ;

**NOTANT** l'obligation générale des offices de PI de faciliter l'accès aux systèmes de propriété intellectuelle par tous usagers, en particulier les inventeurs indépendants et les PME ;

**OBSERVANT** que coût élevé des outils automatisés les rend en général inaccessibles à de nombreux utilisateurs du système de PI tels que les inventeurs indépendants, les PME et leurs mandataires professionnels ;

**CROYANT FERME**MENT que si davantage de demandes étaient préparées et déposées avec l'aide d'outils automatisés de haute qualité, les offices de PI, les déposants et les tiers en bénéficieraient tous ;

**DEMANDE INSTAMMENT** aux offices de PI de rendre leurs outils automatisés accessibles à tous les utilisateurs des systèmes de brevets ;

**ET REQUIERT** que de tels outils automatisés soient accessibles à coût nul.